

Communiqué de presse

7^{ème} bilan annuel de l'environnement dans le Grand Sud : Les réponses de l'OEIL

La publication au mois de juin 2020 par l'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL), du 7^{ème} bilan environnemental annuel du Grand Sud, a donné lieu à des réactions par voie de presse qui ont pu créer le doute sur la crédibilité, la rigueur, et l'indépendance des travaux de l'Observatoire. L'OEIL souhaite éclaircir un certain nombre de points sur lesquels le public a pu être induit en erreur quant à l'objet de l'OEIL, de ses diagnostics environnementaux et des informations qu'ils contiennent.

Préambule

Il convient avant toute chose de rappeler les fondamentaux de l'OEIL. L'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL) a été créé le 22 avril 2009 pour répondre aux nombreuses questions sur l'impact grandissant des activités humaines, industrielles et minières sur l'environnement, alors que s'installait à Goro le complexe de dimension mondiale de l'usine du Sud. L'objectif de l'association est de faciliter les décisions des acteurs sur les mesures à prendre pour conserver l'environnement dans un bon état.

Pour ce faire, il lui a été assigné trois missions :

- Surveiller : analyser et interpréter scientifiquement les informations pour suivre l'état de l'environnement et ses tendances d'évolution.
- Informer : Restituer régulièrement aux pouvoirs publics, aux décideurs et au grand public les informations sur l'état de l'environnement, les pressions qu'il subit et les réponses apportées.
- Optimiser : développer des outils de surveillance environnementale en partenariat avec les scientifiques et les gestionnaires : indicateurs, variables, descripteurs, chiffres clés.

La publication annuelle du bilan environnemental du Grand Sud s'inscrit dans la réalisation de ces missions.

L'OEIL invite tous ceux qui souhaitent consulter ou utiliser ce bilan à prendre leurs informations à la source :

- sur le site de l'Observatoire www.oeil.nc où l'ensemble de la documentation technique, scientifique et grand public est disponible.
- auprès du secrétariat exécutif de l'Observatoire, sur contact@oeil.nc, sur la [page Facebook](#) de l'OEIL, sur le [compte Instagram](#) de l'OEIL, par téléphone au 23.69.69, ou aux heures d'ouverture des bureaux au 31 rue Kervistin à Nouméa.

Les communications officielles relatives au bilan environnemental du Grand Sud sont les suivantes :

- La page d'actualité sur le site de l'OEIL :
[Grand Sud : Bilan environnemental 2018, la version grand public vient de paraître](#)
- Le bilan technique :
[Synthèse annuelle des résultats des suivis environnementaux du Grand Sud pour l'année 2018](#)
- La brochure grand public : [brochure du bilan 2018](#)
- L'application interactive : [« Bilan Grand Sud »](#)

Et pour aller encore plus loin :

- Consulter [les sources](#) ayant servi à l'élaboration de ce bilan
- En savoir plus sur la [méthode](#) élaborée par le Conseil Scientifique de l'OEIL, et les Comités Techniques du bilan Grand Sud
- Consulter les données sur [les géoportails](#)

1- Pourquoi publier mi-2020 ce bilan qui porte sur les données de 2018 ?

Six à dix mois sont nécessaires à la réalisation de ce travail, à compter de la réception des données.

Le travail de l'OEIL sur ce diagnostic annuel des écosystèmes situés dans le Grand Sud (Yaté, Mont Dore et l'île des Pins), et plus particulièrement dans la zone d'influence de Vale NC consiste à analyser les rapports ainsi que les données brutes issus des suivis environnementaux réalisés dans la zone d'étude. Les rapports et données sont issus des suivis réglementaires de Vale NC, du Réseau d'Observation des Récifs Coralliens (RORC), de Scal'Air et de l'OEIL. Le temps de réalisation de ce travail est dépendant du délai de livraison des données, ainsi que de la disponibilité et de la réactivité des parties prenantes.

A titre d'exemple, l'OEIL n'a pas reçu à la date d'aujourd'hui les données des suivis réglementaires de Vale NC de l'année 2019, ce qui représente un retard de 4 mois sur le délai conventionnel. Ce retard va repousser d'autant la date de sortie de notre prochaine publication qui ne pourra, de ce fait, pas avoir lieu avant 2021.

Une fois l'ensemble des informations reçues, la première étape consiste pour le pôle géomatique et système d'information de l'OEIL à les mettre en bases de données et les structurer pour les rendre exploitables. Etant donné la masse d'informations à traiter, ce travail prend 2 à 3 mois. Ensuite, le pôle d'études environnementales de l'OEIL prend le relais pour attribuer les scores environnementaux à chaque zone, et rédiger le bilan technique. Cette seconde phase est jalonnée par les réunions des Comités Techniques du Bilan Grand Sud qui ont pour rôle de valider la méthode de diagnostic, puis les scores attribués. Cela représente jusqu'à 6 mois de travail supplémentaire. Enfin, troisième et dernière étape après publication du bilan technique validé : le pôle communication s'attèle à sa vulgarisation, qui fait l'objet là encore de plusieurs étapes de validation par le comité éditorial de l'OEIL. Ce travail prend environ 4 mois jusqu'à publication.

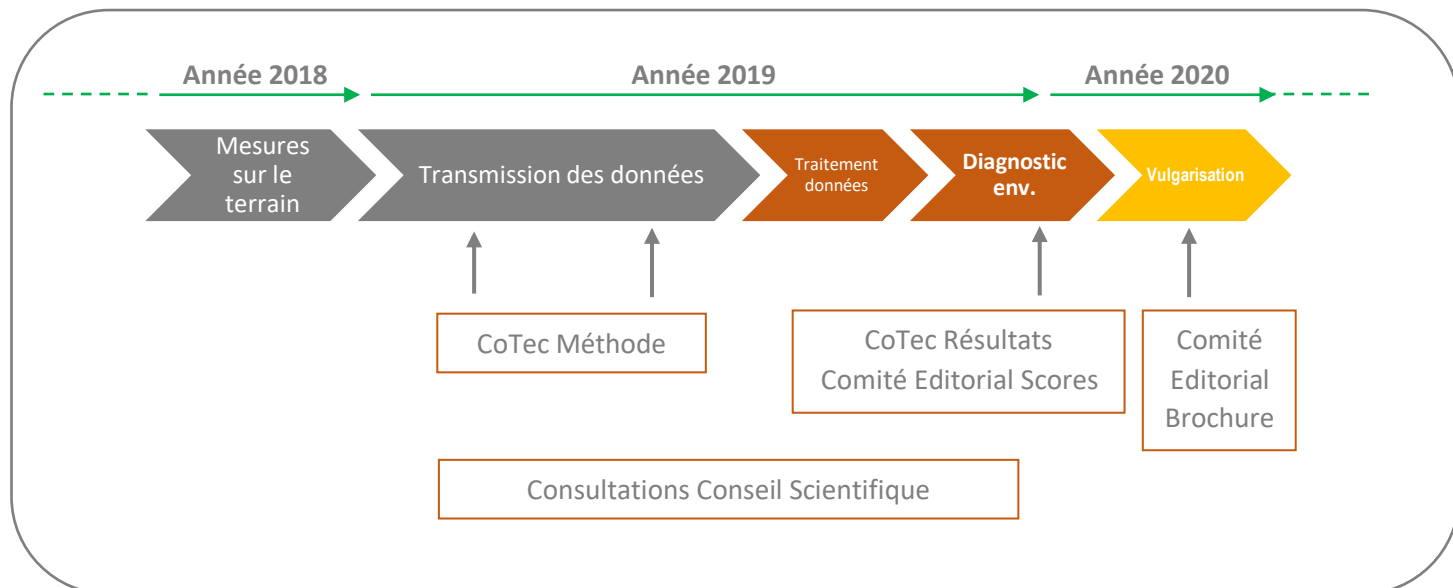


Figure 1 - Chronologie de l'élaboration du bilan environnemental du Grand Sud par l'OEIL

2- Le calendrier de publication de ce bilan a-t-il un lien avec le calendrier des négociations de cession de l'usine du Sud ?

Il n'y a aucun lien entre les deux calendriers : la règle est que dès que le bilan technique est publié, le travail de vulgarisation doit se faire au plus vite, sans considération d'éléments extérieurs.

Ainsi le bilan technique a été publié en janvier 2020, et le travail de vulgarisation a été réalisé entre février et juin, période troublée par la crise du coronavirus et la période de confinement. La version grand public a donc été publiée et diffusée en juin 2020, tout comme l'édition précédente en juin 2019.

L'ensemble des membres de l'OEIL, en particulier les membres du Comité Editorial, où Vale NC est représenté, sont parfaitement informés en tout temps du calendrier des publications de l'Observatoire.

3- Qui participe à l'élaboration de ce bilan ?

Le Comité technique de révision de la méthode a permis la définition puis l'amélioration progressive et collégiale de la méthode appliquée pour l'analyse des données environnementales en vue d'attribuer des scores à chaque paramètre, ainsi que le mode d'agrégation de ces scores à l'échelle de la station d'observation, puis à l'échelle de chaque zone. Ce travail a été réalisé chaque année depuis 2013.

Le Comité technique de présentation des résultats est réuni avant la publication du bilan technique, pour discuter des résultats et valider ensemble le travail réalisé.

Le Comité technique et le Comité Editorial s'accordent enfin sur le mode de présentation simplifié des résultats du bilan, pour le rendre compréhensible du grand public.

Le Comité éditorial valide le plan de communication annuel de l'Observatoire et, spécifiquement sur le bilan environnemental du Grand Sud, il définit le format que prendra la publication vulgarisée, et en valide les textes avant publication.

Les équipes techniques de Vale NC sont associées à la réalisation de ce bilan, puisqu'elles participent à l'ensemble de ces groupes de travail.

REMERCIEMENTS	
<p>Au Comité Technique de révision de la méthode : Michel Allenbach, Jérôme Aucan, Céline Casalis (Vale NC), Emmanuel Coutures (province Sud), Philippe Escoffier (Scal'Air), Jean-Luc Folio (Vale NC), Pierre Genthon, Julie Goxe (Vale NC), François Leborgne (province Sud), Alexandra Malaval-Cheval (Scal'Air), Vincent Mardhel, Stéphane McCoy (Vale NC), Jean-Michel N'Guyen (Vale NC), Justin Pilotaz (province Sud), Emmanuel Tessier, Geoffroy Wotling (DAVAR).</p>	<p>Au Comité Technique et Editorial de validation de la présentation des scores : Mélody Cimoa (Destination Grand Sud), Coralie Guillou (mairie du Mont-Dore), Anaïs Laffont (DIMENC), François Leborgne (province Sud).</p>
<p>Au Comité Technique de présentation des résultats : Michel Allenbach, Jérôme Aucan, Sarah Dupuy (Scal'Air), Jean-Luc Folio (Vale NC), François Leborgne (province Sud), Alexandra Malaval-Cheval (Scal'Air), Geoffroy Wotling (DAVAR).</p>	<p>Au Comité Editorial de l'OEIL : Mélody Cimoa (Destination Grand Sud), Adélie Garaud-Ballande (Vale NC), Hubert Géraux (WWF), Coralie Guillou (mairie du Mont-Dore), Michel Lardy (UFC Que Choisir).</p>
	<p>Aux autres contributeurs : Conseil Scientifique de l'OEIL, Secrétariat Exécutif de l'OEIL</p>

Figure 2 - Extrait de la brochure grand public "Bilan Environnemental - Grand Sud 2018" - Page 2.

4- La présence de sulfates dans les eaux douces est-elle inquiétante ?

Il n'est pas du rôle de l'OEIL de s'inquiéter, l'Observatoire décrit un état des milieux naturels constaté d'un point de vue scientifique, en comparaison à des états de référence en milieu hors d'influence. La concentration en sulfates dans les eaux douces de surface et souterraines du Grand Sud est surveillée car il s'agit d'un bon traceur de l'activité de l'usine du Sud. La concentration naturelle dans ces cours d'eau se situe autour de 2 à 3 milligrammes par litre.

Pour illustrer la perturbation croissante sur ce paramètre dans les eaux souterraines, ci-dessous les résultats sur un des piézomètres les plus impactés, situé au pied du barrage de l'aire de stockage des résidus de Vale NC : les mesures montraient en 2018 que cette concentration dans les eaux souterraines pouvait atteindre jusqu'à 500 fois cette valeur naturelle (Figure 3).

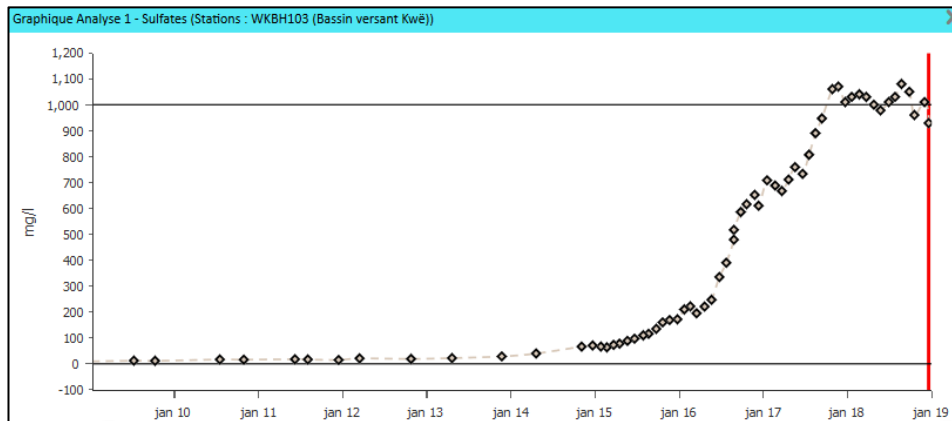


Figure 3 - Courbe d'évolution du paramètre "Sulfates" mesuré par le piézomètre de la station WKBH103 (Bassin versant Kwë), dans les eaux souterraines au pied de l'aire de stockage des résidus de Vale NC (Source : Géoportail GALAXIA – www.oeil.nc)

A l'autre bout du bassin versant, en allant vers l'embouchure de la rivière Kwë, dans la partie la plus diluée en aval du bras principal, les teneurs sont toujours supérieures à la normale, mais seulement d'un facteur 7, et avec un profil d'évolution différent (Figure 4).

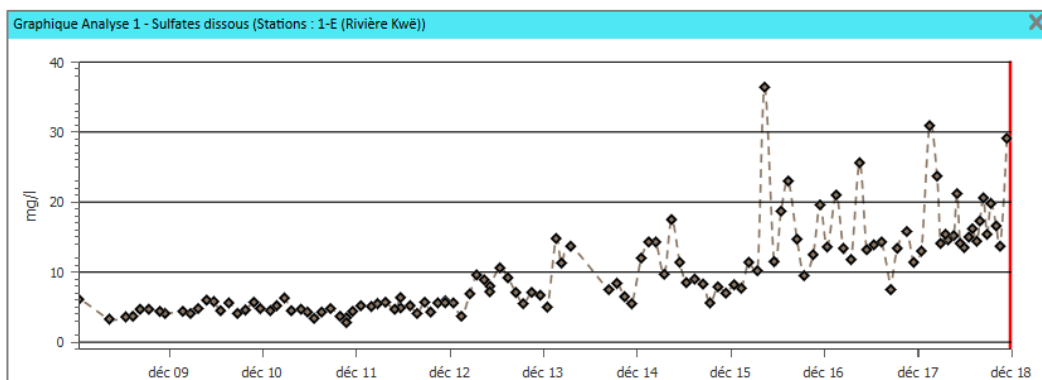


Figure 4 - Courbe d'évolution du paramètre "Sulfates" mesuré dans les eaux de surface sur la station 1-E située à proximité de l'embouchure de la Kwë Principale (Source : Géoportail GALAXIA – www.oeil.nc)

Pour rappel, le diagnostic produit par l'Observatoire compare les mesures à une situation en milieu naturel hors d'influence. Les écarts montrent simplement que l'activité industrielle et minière provoque **une modification progressive de la composition chimique des eaux douces** dans les bassins versants concernés. La science ne connaît pas les conséquences que pourraient avoir ces teneurs anormalement élevées de certains paramètres chimiques de l'eau sur les écosystèmes : l'observation des compartiments biologiques (le vivant) ne montre pas, à ce stade, d'évolution en lien avec la modification chimique constatée dans l'eau. L'OEIL ne fait que dresser un constat sur la base des mesures réalisées et de l'état des connaissances.

5- Qu'en est-il de la plaine des Lacs ?

Cette zone n'a pas été diagnostiquée dans le bilan de l'OEIL par manque de données suffisantes, l'OEIL n'a donc pas d'analyse relative à cette zone. Ce que nous rappelons, en revanche, en introduction du bilan technique, c'est le fait qu'autour du complexe industriel et minier du Sud se trouvent des aires protégées telles que le site de la plaine des Lacs inscrit à la convention Ramsar, des réserves naturelles terrestres et marines, et un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le manque de connaissance des interactions que les différents milieux pourraient avoir entre eux, requiert de faire preuve d'une grande vigilance sur l'ensemble de la région.

6- S'il les estime insuffisantes, pourquoi l'OEIL utilise-t-il les données issues du plan de suivi environnemental règlementaire de Vale NC ?

L'Observatoire n'a, dès sa création, pas été doté des moyens nécessaires pour opérer ses propres réseaux de suivi. Il était acté dès 2009 que sa mission de surveillance consisterait à compiler les données de suivi environnemental, les analyser et restituer ses conclusions sur l'état des milieux naturels dans les zones d'études sur lesquelles il serait mandaté. L'OEIL vient compléter, quand il le peut et à la hauteur de ses moyens limités, les zones non couvertes par les réseaux de suivi réglementaires. La question de rendre indépendant l'OEIL en le dotant de ses propres moyens d'observation a été souvent soulevée par certains administrateurs de l'Observatoire.

7- D'un point de vue extérieur, il semble que les structures en charge de la surveillance environnementale dans le Grand Sud soient nombreuses : en quoi l'OEIL et ses travaux sont-ils uniques et nécessaires ?

L'OEIL est une structure scientifique, dont la gouvernance rassemble les industriels, les institutions, les populations locales, les communes, les associations de protection de l'environnement ainsi que d'autres acteurs économiques et de défense des consommateurs. Son financement est principalement assuré par la province Sud et les industriels dans un esprit paritaire, bien que la part de la collectivité ait largement augmenté du fait du désengagement progressif de certains acteurs privés ces dernières années.

L'OEIL a justement été créé pour réaliser de manière indépendante un suivi approfondi de l'état des milieux naturels autour de Vale NC et communiquer ces informations vers les différentes parties prenantes. Pour ce faire, l'OEIL et son Conseil scientifique, 21 membres nommés en leurs noms propres, ont développé une méthode de diagnostic environnemental en concertation au sein d'un comité technique dédié, pour porter un diagnostic collégialement partagé sur l'état des milieux naturels.

Aucun autre acteur en Nouvelle-Calédonie ne réalise cet important travail de compilation, d'analyse des données environnementales et de communication des résultats en toute transparence, les rendant accessibles à tous les niveaux depuis la donnée brute jusqu'à la vulgarisation auprès du grand public.

8- L'OEIL peut-il prendre parti ?

Ce qui donne du crédit à l'OEIL auprès de ses publics est justement le fait qu'il ne peut pas prendre parti étant donné sa gouvernance équilibrée qui rassemble 25 structures membres, réparties en six collèges : les industriels, les institutions, les populations locales, les communes, les associations de protection de l'environnement ainsi que d'autres acteurs économiques, touristiques et de défense des consommateurs.

L'OEIL livre à l'ensemble de ses membres et au public des informations environnementales factuelles, neutres, et scientifiquement fondées, en s'appuyant sur l'expertise des 21 membres de son conseil scientifique, nommés en leurs noms propres, et de son secrétariat exécutif.

C'est cette gouvernance collégiale et transparente à tous les niveaux qui assure que l'Observatoire n'est pas, et ne pourrait pas être partisan. L'Observatoire de l'environnement ne peut, en aucune façon, être instrumentalisé.

Contacts presse

Fabien Albouy – Directeur : fabien.albouy@oeil.nc – 23 69 69

Morgan Mangeas – Président du Conseil Scientifique : morgan.mangeas@ird.fr

Anne Lataste – Responsable Communication Scientifique : anne.lataste@oeil.nc – 23 00 23